

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 10 février 2020

Date de l'annonce publique : 03/02/2020

Date de la convocation des conseillers : 03/02/2020

Présents JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent(s) ./.

Référence CC.2020-2-10 - 11.0

Point de l'ordre du jour 11.0

Objet Création de poste au secrétariat communal - Poste de rédacteur (libellé SA/A - B04).

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste rédacteur au secrétariat communal, département des relations publiques ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu la délibération 15 juin 2012 portant approbation de la version révisée de l'organigramme et de l'organisation des services communaux, dénommée « Organigramme 2012 », entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste de rédacteur selon les modalités suivantes :

Code	SA/A - B04
Qualification	rédacteur
Affectation	secrétariat communal
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Carrière	B1 ; sous-groupe administratif
Conditions d'engagement	suivant l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux
Rémunération	suivant le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 19 février 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,